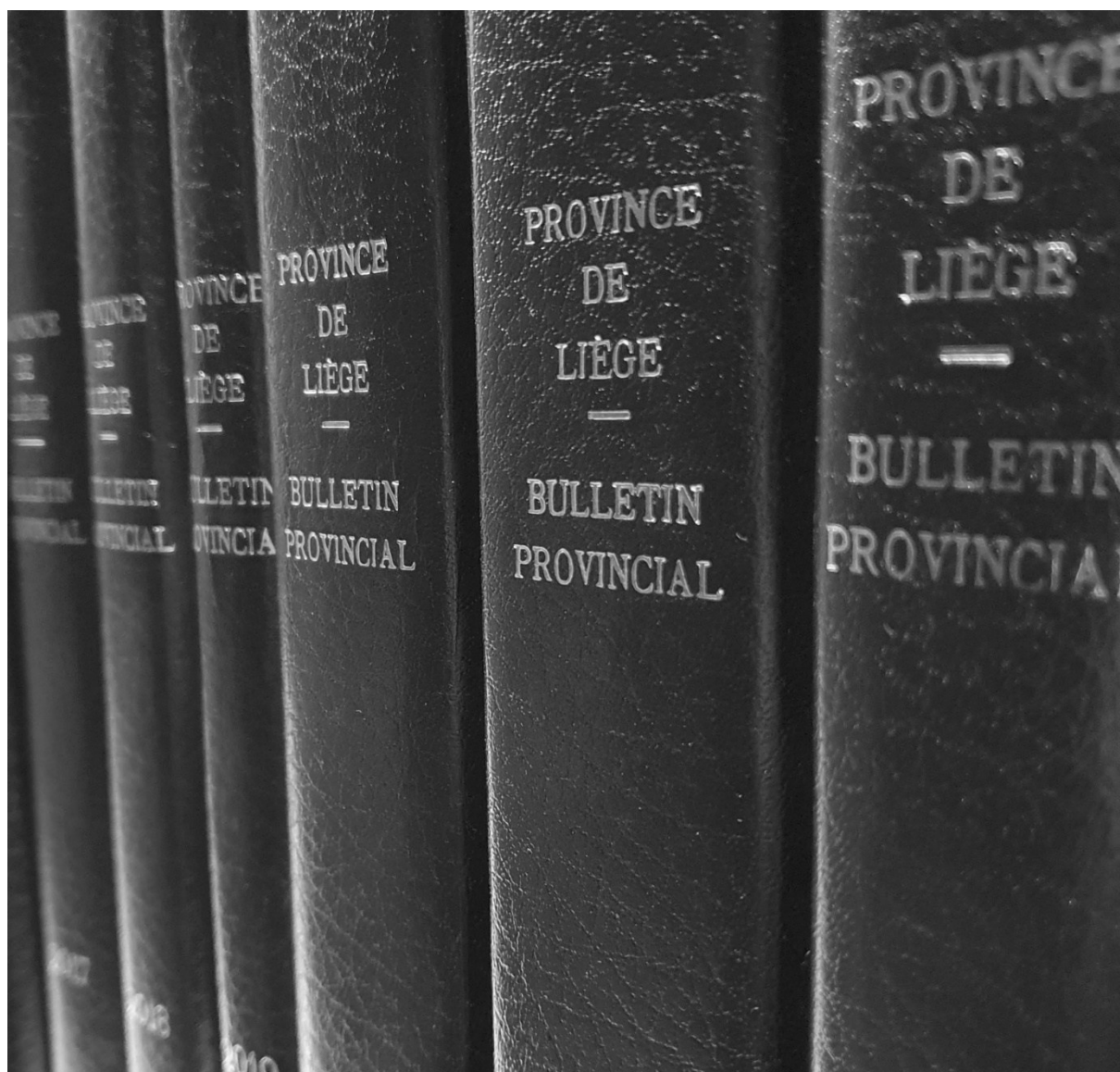




PROVINCE DE LIÈGE

• **BULLETIN PROVINCIAL** •

PÉRIODIQUE



Éditeur responsable :

Province de Liège
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège
www.provincedeliege.be

Tous droits de reproduction,
d'adaptation et de traduction
réservés pour tous pays.

D/2026/4540/19
ISSN : 1780-9487 (édition papier)
2953-2299 (édition numérique)

SOMMAIRE

N°31 | SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES321

Récapitulation générale du budget de l'année 2026 après 2^e série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 2 juillet 2026 et approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 17 juillet 2026. 321

N°32 | AUTORITÉS PROVINCIALES – QUESTIONS D'ACTUALITÉ POSÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL ET RÉPONSES DONNÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL327

Questions d'actualité de membres du Conseil provincial concernant les feux de forêt, la gestion de la canicule dans les écoles provinciales, l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations, les vagues de chaleur et l'adaptation des politiques provinciales, le Plan « fraîcheur » provincial et l'avis de la Cour des Comptes, et réponse du Collège provincial (M. Luc Lejeune, M. André Denis et Mme Laura Crapanzano – 2 juillet 2026). . 327

N°33 | SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE343

Arrêté de police du Gouverneur du 20 août 2026 concernant la randonnée cyclo-touristique BCF prévue le 5 septembre 2026. 343

N°31 | SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES

Récapitulation générale du budget de l'année 2026 après 2^e série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 2 juillet 2026 et approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 17 juillet 2026.

Fonction	Service ordinaire	Recettes	Dépenses
	Années antérieures	39.711.921,92	3.826.078,95
F009	Général	7.709.790,00	2.807.884,19
F019	Dette générale	0,00	1.202.970,00
F029	Fonds	45.362.025,56	0,00
F049	Impôts	259.233.500,00	53.500,00
F059	Assurances	1.078.346,00	4.870.500,00
F069	Prélèvements	0,00	45.214.500,00
F103	Autorités provinciales	2.820,00	2.883.315,00
F123	Administration générale	15.802.669,00	89.401.490,48
F129	Patrimoine privé	342.580,00	2.856.044,00
F139	Services généraux	819.150,00	37.584.627,00
F169	Relations extérieures et internationales	5.010,00	1.987.255,00
F399	Sécurité et ordre public	8.735.296,21	57.487.085,39
F429	Communications routières	0,00	95.480,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	10,00	1.104.390,00
F529	Economie, commerce et artisanat	0,00	4.754,00
F559	Industrie et énergie	8.581.005,00	2.483.130,25
F569	Tourisme	311.746,00	6.079.149,00
F699	Agriculture	269.175,00	9.875.809,00
F719	Enseignement : Affaires générales	20.039.295,00	40.357.365,06
F739	Enseignement secondaire	113.142.720,00	142.820.957,90
F749	Enseignement supérieur	66.784.850,00	68.972.095,00
F759	Enseignement pour handicapés	6.424.945,00	10.417.734,00
F760	Complexes de délasserment	1.163.360,00	6.028.701,00
F761	Jeunesse	0,00	0,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	1.621.370,00	23.312.454,00
F769	Sports	585.795,00	8.871.970,99
F789	Arts	737.790,00	10.045.352,00
F799	Cultes et laïcité	0,00	1.991.275,00
F869	Interventions sociales et famille	29.160,00	3.628.897,00
F872	Soins de santé	908.370,00	11.548.507,86
F879	Hygiène et salubrité publique	50,00	1.036.801,00
F939	Logement et aménagement du territoire	280.000,00	806.060,00
	TOTAL	599.682.749,69	599.656.133,07

Fonction	Service extraordinaire	Recettes	Dépenses
	Années antérieures	16.498.322,43	25.774.802,75
F009	Général	5.000,00	280.000,00
F029	Fonds	0,00	0,00
F049	Impôts	0,00	0,00
F059	Assurances	100.000,00	100.000,00
F069	Prélèvements	21.594.500,00	0,00
F103	Autorités provinciales	0,00	45.000,00
F123	Administration générale	1.695.000,00	15.430.100,00
F129	Patrimoine privé	939.381,79	3.130.000,00
F139	Services généraux	4.000,00	1.235.001,00
F169	Relations extérieures et internationales	0,00	1,00
F399	Sécurité et ordre public	0,00	0,00
F429	Communications routières	0,00	200.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	0,00	1.000.000,00
F529	Economie, commerce et artisanat	0,00	0,00
F559	Industrie et énergie	0,00	0,00
F569	Tourisme	0,00	1.172.000,00
F699	Agriculture	0,00	319.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales	500.000,00	7.752.500,00
F739	Enseignement secondaire	6.950.577,89	6.915.900,00
F749	Enseignement supérieur	2.371.453,20	2.032.000,00
F759	Enseignement pour handicapés	0,00	220.000,00
F760	Complexes de délasserment	0,00	580.000,00
F761	Jeunesse	0,00	0,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	0,00	945.000,00
F769	Sports	0,00	945.456,00
F789	Arts	2.494.000,00	3.800.000,00
F799	Cultes et laïcité	0,00	90.000,00
F869	Interventions sociales et famille	0,00	50.000,00
F872	Soins de santé	0,00	6.550.000,00
F879	Hygiène et salubrité publique	0,00	320.000,00
F939	Logement et aménagement du territoire	0,00	0,00
	TOTAL	53.152.235,31	78.886.760,75



Département des Finances
locales

DIRECTION DE LA TUTELLE FINANCIERE

Avenue Gouverneur Bovesse 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)
Tel : +32 (0)81 32 72 11
tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

Collège provincial de Liège

Rue Georges-Clémenceau 15

4000 LIÈGE

Nos réf. : SPW IAS/ FIN/ 2026-139979/ Liège/ MB 2026 N° 2

Votre contact : CERFONTAINE Denis, Gradué, 081/32.37.39, denis.cerfontaine@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

LE VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES,

DE LA MOBILITE ET DES POUVOIRS LOCAUX

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province de Liège votées en séance du conseil provincial en date du 2 juillet 2026 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 3 juillet 2026 ;

Vu l'avis de la Cour des comptes sur le projet des modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province de Liège, rendu en date du 24 juin 2026 ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2026 modifié se clôture avec, au service ordinaire, un boni de 9.355.273,65€ au propre et un boni de 26.616,62€ au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 38.052.545,12€ au propre et un boni de 15.277,31€ au global ;

Service public de Wallonie **intérieur action sociale**

Considérant que les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2026 prévoient une recette de prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire à l'exercice propre pour un montant de 4.760.000,00 € sur l'article budgétaire 060/780101 ; que la fonction 060 concerne les prélèvements et non l'exercice propre ; que l'article L2231-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit que les fonds sont rapatriés dans la fonction ad hoc s'ils ont un usage défini soit dans la fonction « 000 Recettes générales » ; qu'il y a donc lieu d'inscrire ladite recette dans la fonction 000 Recettes générales ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires telles que corrigées sont conformes à la loi et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2026 de la Province de Liège votées en séance du conseil provincial en date du 2 juillet 2026 sont **réformées** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le conseil provincial

Recettes globales	599.682.749,69
Dépenses globales	599.656.133,07
Résultat global	26.616,62

2. Modifications des recettes

060/780100/01	0,00 au lieu de	4.760.000,00 soit	4.760.000,00 en moins
000/780100/01	4.760.000,00 au lieu de	0,00 soit	4.760.000,00 en plus

SERVICE ORDINAIRE

SO

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	559.970.827,77	Résultats :	9.355.273,65
	Dépenses	550.615.554,12		
Exercices antérieurs	Recettes	39.711.921,92	Résultats :	35.885.842,97
	Dépenses	3.826.078,95		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats :	-45.214.500,00
	Dépenses	45.214.500,00		
Global	Recettes	599.682.749,69	Résultats :	26.616,62
	Dépenses	599.656.133,07		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

SE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	15.059.412,88	Résultats :	-38.052.545,12
	Dépenses	53.111.958,00		
Exercices antérieurs	Recettes	42.248.125,18	Résultats :	16.473.322,43
	Dépenses	25.774.802,75		
Prélèvements	Recettes	21.594.500,00	Résultats :	21.594.500,00
	Dépenses	0,00		
Global	Recettes	78.902.038,06	Résultats :	15.277,31
	Dépenses	78.886.760,75		

Situation globale des fonds de réserve et des provisions :

Fonds de réserve ordinaire : 274.269.987,00 €

Fonds de réserves extraordinaire : 0,00 €

Provisions : 0,00 €

Art. 2.:

Un recours en annulation est ouvert contre cette décision devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

A cet effet, une requête en annulation doit être introduite par voie électronique sur le site internet du Conseil d'Etat : <http://eproadmin.raadvst-consetat.be> dans les 60 jours à dater du lendemain de la notification qui vous est faite de la présente.

- Art. 3.:** Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.
- Art. 4.:** Le présent arrêté est publié par extrait au moniteur belge.
- Art. 5.:** Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au collège provincial. Il est communiqué par le collège provincial au conseil provincial et au directeur financier conformément à l'article 7 du règlement général de la comptabilité provinciale.
- Art. 6.:** Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des comptes .

Namur, le

17 JUL. 2026



François DESQUESNES

N°32 | AUTORITÉS PROVINCIALES – QUESTIONS D'ACTUALITÉ POSÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL ET RÉPONSES DONNÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL

Questions d'actualité de membres du Conseil provincial concernant les feux de forêt, la gestion de la canicule dans les écoles provinciales, l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations, les vagues de chaleur et l'adaptation des politiques provinciales, le Plan « fraîcheur » provincial et l'avis de la Cour des Comptes, et réponse du Collège provincial (M. Luc Lejeune, M. André Denis et Mme Laura Crapanzano – 2 juillet 2026).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte six questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question (A24), concernant les feux de forêt, j'invite Madame Anne-Sophie TANDEL, à la tribune.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux.

Les feux de forêt ne sont plus un phénomène réservé au sud de l'Europe. Sous l'effet du changement climatique, des périodes de sécheresse plus longues et de vagues de chaleur plus fréquentes, la Wallonie est désormais confrontée à un risque croissant.

Quelques chiffres illustrent cette réalité. La Wallonie compte près de 556 000 hectares de forêts, soit environ 33 % de son territoire. Près de la moitié de cette superficie appartient à des propriétaires publics, l'autre moitié étant constituée de propriétés privées souvent très morcelées, ce qui complique les actions de prévention et de coordination.

La Province de Liège est particulièrement concernée. Les massifs des Hautes Fagnes, de l'Ardenne liégeoise, de la Vesdre, de l'Ourthe-Amblève ou encore de l'Est de la province constituent des ensembles forestiers continus où un départ de feu peut rapidement prendre une ampleur importante.

En Belgique, comme dans la plupart des autres pays européens, près de 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, le plus souvent liés à des imprudences : barbecue, mégot, travaux forestiers, ou encore véhicules. Nous avons tous en mémoire les importants incendies des Hautes Fagnes en 2011, qui avaient détruit près de 1 200 hectares de landes et de tourbières, ou encore plusieurs départs de feu plus récents ayant nécessité l'intervention de nombreuses zones de secours.

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs existent déjà : des véhicules spécialisés dans certaines zones de secours ; des formations spécifiques pour certains pompiers ; une cartographie des points d'eau réalisée avec le Département de la Nature et des Forêts ; des campagnes ponctuelles de sensibilisation.

Mais les défis restent nombreux. La Belgique ne dispose pas de flotte nationale de bombardiers d'eau et dépend principalement des hélicoptères de la Police fédérale, de la Défense ou, en cas d'événements majeurs, du mécanisme européen de protection civile. Or, les premières minutes sont souvent déterminantes pour empêcher un incendie de devenir incontrôlable.

Par ailleurs, les experts estiment que les périodes à risque devraient continuer à s'allonger dans les prochaines années et décennies.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes : 1- la Province de Liège dispose-t-elle aujourd'hui d'une cartographie précise des zones forestières les plus exposées au risque d'incendie et celle-ci est-elle partagée entre les zones de secours, le DNF et les communes ?

2- Quel est l'état actuel des moyens spécialisés disponibles dans les différentes zones de secours de la province (camions feux de forêt, véhicules 4x4, matériel de lutte, réserves d'eau, formations spécifiques) ? Considérez-vous ces moyens suffisants au regard de l'évolution du risque ?

3- La Province envisage-t-elle de jouer un rôle de coordination en mettant en place une cellule provinciale "feux de forêt", capable d'assurer la préparation, la mutualisation des moyens et l'organisation d'exercices entre les différentes zones de secours ?

4- Enfin, la Province entend-elle soutenir un plan renforcé de prévention, notamment par : une campagne annuelle de sensibilisation du public ; le développement ou l'entretien de pare-feu et de pistes forestières ; l'amélioration permanente de la cartographie des points d'eau accessibles et une collaboration renforcée avec les propriétaires forestiers publics et privés ?

Les incendies de forêt resteront, espérons-le, des événements rares en Wallonie. Mais lorsqu'ils surviennent, leurs conséquences environnementales, économiques et humaines peuvent être considérables.

Je souhaiterais que la Province de Liège prenne l'initiative d'élaborer, avec les zones de secours, le DNF, les communes et les acteurs forestiers, un véritable Plan provincial Feux de forêt 2030, définissant des objectifs clairs en matière de prévention, de formation, d'investissements, de coordination opérationnelle et d'exercices communs.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Voilà, Madame la Conseillère, chère Anne-Sophie, je tente de répondre à vos questions point par point, de manière succincte, précise et concrète.

En ce qui concerne la première question, s'agissant de la cartographie des zones forestières les plus exposées, celle-ci a été initiée par le Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne. La phase de test est désormais achevée et une partie des zones de secours couvrant le massif des Hautes Fagnes est déjà cartographiée. Les zones de secours et le DNF disposeront d'un accès direct à ces données, tandis que les modalités d'accès pour les communes restent encore à définir.

Concernant votre deuxième question, les moyens spécialisés, les six zones de secours de la province harmonisent progressivement leur parc de véhicules autour de deux modèles validés conjointement : le camion-citerne feu de forêt « moyen » et le camion-citerne feu de forêt « super », je vous passe les détails mais c'est comme ça qu'ils sont appelés.

L'état d'avancement de ce processus d'harmonisation varie selon les zones : la zone 1 a deux véhicules « moyen » ; la zone 2 envisage l'acquisition de deux véhicules « moyen », estimés mieux adaptés à son profil de risque ; la zone 3 attend la livraison de deux véhicules ; la zone 4 dispose de trois « moyen » et un « super » ; la zone 5 deux « moyen » et doit encore recevoir un « moyen » et un « super » et enfin, la zone 6 est équipée de trois « moyen » et d'un « super » et attend un « moyen » supplémentaire.

Tout ça pour dire que les zones 4, 5 et 6 peuvent constituer à elles seules un groupe d'intervention complet, les zones 1, 2 et 3 peuvent venir en renfort pour constituer deux groupes supplémentaires. Dans ces conditions, les moyens matériels actuellement disponibles peuvent être considérés comme suffisants au regard du niveau de risque, sans compromettre la capacité opérationnelle quotidienne des zones de secours.

Vous posez également une question concernant la création d'une cellule provinciale dédiée, qui en fait existe en termes de coordination entre les zones de secours, dans chaque zone de secours un conseiller technique zonal est effectivement identifié spécifiquement pour les feux de forêt et il y a également un conseiller technique Provincial, qui est en fait attaché à une zone mais qui a une vision provinciale

Quatrièmement, je partage votre analyse sur la nécessité de renforcer le plan de prévention. Comme vous le savez, chaque zone de secours doit élaborer une analyse des risques de son territoire, identifiant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée, les forêts en faisant évidemment partie, et qui débouche ensuite sur des mesures de prévention, d'organisation opérationnelle et d'intervention. Nous avons toutefois décidé d'aller un cran plus loin en réalisant une analyse des risques à l'échelle provinciale.

Et donc ces différents conseillers ont la capacité de regrouper toutes les données et d'harmoniser puis de partager leur point de vue.

Pour terminer, je partage votre analyse sur la nécessité de renforcer le plan de prévention. Comme vous le savez, chaque zone de secours doit élaborer une analyse des risques de son territoire, identifiant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Les forêts en font bien évidemment partie, et cela débouche sur des mesures de prévention, d'organisation opérationnelle et d'intervention.

Nous avons toutefois décidé d'aller un cran plus loin en réalisant une analyse des risques à l'échelle provinciale. Cela a été partagé lors de nos précédentes sixième ou de nos récentes sixième Commission provinciale. Cette analyse de risques à l'échelle provinciale doit nous permettre de dépasser les frontières zonales et d'avoir une vision globale, à l'échelle de notre territoire, de l'ensemble des risques, qu'ils soient forestiers, liés aux cours d'eau, aux sites Seveso, à tout autre type de danger.

Cette démarche inédite constituera une base solide pour définir, à terme, des mesures de prévention et d'action renforcées et mieux coordonnées. Cette analyse est en cours, elle devrait normalement être finalisée au plus tard pour la fin de cette année-ci.

J'ai répondu de façon précise à vos différentes questions, et je reste bien entendu à votre disposition.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Mme Anne-Sophie TANDEL.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Député, très brièvement, je ne peux que vous remercier pour le sérieux et le détail de cette réponse, mais certainement surtout pour les actions derrière.

J'apprécie, pour le premier point, l'aspect de la coordination, notamment avec la Région wallonne et la DNF, et je ne peux qu'inviter évidemment à amplifier la coordination et la collaboration avec les communes, qui sont également des acteurs importants, je pense.

Par rapport aux moyens, vous nous rassurez avec les moyens mis à disposition et notamment avec l'acquisition prochaine de super top méga véhicules.

Par ailleurs, vous avez également souligné le fait d'avoir par zone de secours un conseiller technique, j'imagine qu'il coordonne aussi les formations avec les pompiers qui sont en cours, si je ne m'abuse. Donc ça, c'est également un point important.

Quant à la prévention et la sensibilisation, là je ne peux que pousser à davantage encore y mettre de moyens puisque, comme je l'ai signalé, c'est souvent une source humaine.

Et enfin, l'analyse globale, et bien ça, je ne fais que la remercier. Je remarque d'ailleurs que les six questions, cinq je pense sur six aujourd'hui, questions ouvertes d'actualité sont des questions relatives à l'environnement. Donc je ne peux que souhaiter de mes vœux les plus sincères l'analyse globale et je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

La deuxième question (A25) relative à la gestion de la canicule dans les écoles provinciales, je donne la parole à Monsieur Marc DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.

La présente question d'actualité vise à interroger le Collège, en tant que Pouvoir organisateur de l'enseignement provincial liégeois, sur la réponse qui a été donnée dans les différents établissements scolaires de la Province à l'épisode de canicule que nous venons de connaître, et sur les aménagements et investissements immobiliers qui sont envisagés pour l'avenir dans un contexte de réchauffement climatique sans doute en voie d'accélération.

Cette problématique a beaucoup agité les personnels enseignants ces dernières semaines, pour des raisons évidentes d'actualité mais aussi en réaction à la récente diffusion de la Circulaire 9730 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relative à « la continuité des apprentissages et à l'organisation scolaire en cas de circonstances exceptionnelles », un document daté du 21 mai 2026.

Le chapitre de ce document relatif aux pics de chaleur, en particulier, a eu le don d'exciter les esprits dans un contexte politique évidemment déjà tendu.

On a beaucoup glosé sur cette « Circulaire 9730 », et je m'abstiendrai dès lors d'y revenir trop dans le détail, sauf à rappeler en synthèse qu'elle a paru « hors sol », au sens plein donné à ce terme par le philosophe français Bruno Latour qui utilisait cette expression pour désigner l'attitude de déni climatique qui caractérise ceux et celles, parmi nos dirigeants politiques, qui continuent d'ignorer la réalité des limites planétaires ou du vécu de la majorité des humains et non humains en période de dérèglement du climat, de nos modes de vie, et de nos imaginaires.

Plus prosaïquement, le document a eu pour effet de signer une surprenante méconnaissance des réalités de terrain dans le chef des autorités politiques en charge des dossiers liés à l'enseignement.

En effet, l'objectif affiché, je cite « de protéger les élèves sans fermer l'établissement » et d'empêcher « la suspension unilatérale des cours », fin de citation, a été interprété comme un refus de considérer le climat comme une possible force majeure et une invitation à continuer tout comme avant, « business as usual », et à vrai dire coûte que coûte.

En outre, certaines recommandations surréalistes ont paru singulièrement difficiles à appliquer, pour le dire gentiment. Pour donner quand même l'un ou l'autre exemple, la suggestion d'examiner « les possibilités de regroupement temporaire des classes dans les locaux les plus frais » repose apparemment sur une sorte de pensée magique, ou sur le fantasme qu'il existerait dans nos écoles des locaux vastes, inoccupés, et par bonheur délicieusement frais ! De même, la recommandation de « fermer volets et stores pendant la journée », témoigne d'une représentation de la chose scolaire diamétralement éloignée de celle de mes collègues, dont une me disait, je la cite : « En trente ans de carrière à l'école, j'ai vu beaucoup de barreaux aux fenêtres, mais de volets occultants, jamais ! ».

Et que dire alors de l'injonction, au-delà de 30 degrés, « d'adapter le rythme de la journée » afin de dispenser en matinée les enseignements les plus exigeants, tout en réservant pour l'après-midi les « activités plus légères » ? La Ministre ignorerait-elle qu'il n'y a pas de cours de bricolage dans notre enseignement secondaire de plein exercice ? Quelles seraient alors les activités d'apprentissage les plus légères ? Math ou français ? Histoire ou langues modernes ? Cela sera-t-il précisé dans une prochaine circulaire ?

De leur côté, les syndicats ont dénoncé le caractère tout simplement illégal d'un document qui propose des lignes d'action incompatibles avec le Code du Bien-Être au Travail, lequel aura toujours une force de loi supérieure à celle d'une circulaire administrative. Or, le Code du Bien-Être au Travail prévoit l'obligation pour tout employeur de réaliser des analyses de risque des ambiances thermiques sur le lieu de travail, sur la base non pas des seules températures y enregistrées, mais en prenant en compte également l'humidité, le rayonnement solaire et la ventilation en vue d'établir ce qu'il est convenu d'appeler l'indice composite WGBT (c'est l'acronyme anglais pour « Wet Bulb Globe Temperature »). Pour une activité professionnelle réputée « légère », je mets quand même les guillemets autour de « légère » telle que l'enseignement, dès qu'un seuil de 29 WGBT est dépassé, et si la configuration des locaux ne permet pas de rafraîchir l'atmosphère, alors l'obligation légale existe de mettre un terme à l'exposition des travailleurs, ou des élèves par la même occasion, c'est-à-dire en l'espèce de suspendre les cours, cela même que la circulaire 9730 vise explicitement à interdire.

J'en arrive à mes questions : avez-vous eu l'occasion de mesurer l'indice WGBT dans les salles de classe de nos établissements d'enseignement provincial pendant l'épisode caniculaire que nous venons de connaître ? Si oui, quelles leçons en avez-vous retiré ? A-t-il été nécessaire de suspendre les activités d'apprentissage ou les examens sur certains sites ?

Quelles sont à votre estime les spécificités de l'enseignement qualifiant, en termes de vulnérabilité particulière éventuelle, en cas de très fortes chaleurs ? Avez-vous été en mesure d'identifier des faiblesses ou défauts dans certains bâtiments du parc immobilier, singulièrement les plus anciens, en matière d'isolation ou d'adaptation au climat d'aujourd'hui, rendant impossible l'application de la Circulaire 9730, dans l'hypothèse où on souhaiterait tenter de l'appliquer, et qui ont requis ou devront justifier une intervention urgente ou prioritaire ? À plus long terme, comment déclinez-vous votre plan d'adaptation au climat de demain, en termes d'isolation ou de rénovation du parc immobilier relevant de l'enseignement provincial ?

Est-il possible de circonscrire la part du budget provincial d'ores et déjà affecté à la nécessité de rencontrer cette préoccupation ? Dans quelle temporalité votre plan d'investissements se situe-t-il ? J'ai conscience que ceci est une vaste question.

Merci en tout cas pour votre attention et déjà pour vos réponses.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Monsieur le Député DENIS répondra ensemble aux questions 2, 3, 4 et 5.

La troisième question (A26) concerne l'entretien des cours d'eau et prévention des inondations, et j'invite son auteur Madame Mélanie LEPONCE, à la tribune.

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Chers collègues,

Il y a un an d'ici, quasiment jour pour jours, on votait au Conseil le marché public relatif à l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie. Inutile de rappeler les vieux et mauvais souvenirs des inondations de juillet 2021. Mais on se rend compte aussi, les derniers mois des dernières semaines, que malheureusement, les épisodes climatiques s'enchaînent et ils sont toujours avec des effets tout aussi graves et parfois plus isolés et donc moins importants sur l'ensemble du territoire, mais en tout cas sur le territoire en eux-mêmes, toujours aussi importants et dramatiques.

On sait que l'entretien des cours d'eau, l'enlèvement des embâcles et le curage essentiel et régulier et donc c'est important la stabilisation des berges ou encore l'adaptation de certains ouvrages sont indispensables pour limiter les risques. Et donc, par rapport à notre vote de l'année dernière, mes questions sont les suivantes où en est-on dans l'exécution du marché public adopté ? Les travaux ont effectivement débuté et si oui, est-ce qu'on pourrait imaginer recevoir un calendrier prévisionnel des interventions programmées ?

Par ailleurs, les communes sont-elles systématiquement informées en amont des travaux prévus sur leur territoire, de leur nature et de leur calendrier pour permettre la bonne coordination, parfois avec des travaux communaux prévus à des endroits similaires ?

À la suite des épisodes des inondations survenues ces derniers mois, est-ce que pour plusieurs communes de la province, il y a eu de nouvelles évaluations des besoins d'entretien ou adaptations de terrain, de cours d'eau, de berges pour adapter les priorités d'intervention et identifier de nouveaux points sensibles ou de nouveaux besoins.

Et enfin, les enseignements tirés des événements récents, qu'on distille à adapter des programmes de travaux initialement prévus dans le marché public, votés il y a un an, et donc, au regard de ces défis climatiques, une fois encore, cela nous montre que la prévention ambitieuse qui doit être fondée sur l'anticipation, la concertation avec les communes et une adaptation permanente de nos interventions est essentielle pour notre territoire provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur Christian HUBERTY à la tribune pour développer sa question, A27, relative aux vagues de chaleur et à l'adaptation des politiques provinciales.

M. Christian HUBERTY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La vague de chaleur exceptionnelle que nous venons de connaître rappelle que les épisodes de canicule ne constituent plus des événements isolés mais une réalité appelée à se répéter et à s'intensifier dans les années à venir.

Cette évolution affecte directement plusieurs compétences provinciales : la santé publique, l'enseignement, les infrastructures provinciales, l'accueil des publics fragilisés, les équipements sportifs et de loisirs, l'environnement ou encore l'accompagnement des communes.

Face à cette nouvelle réalité climatique, la Province de Liège dispose-t-elle d'une stratégie transversale d'adaptation aux épisodes de chaleur extrême ?

Quelles mesures ont été prises à court terme pour protéger les travailleurs, les usagers des services provinciaux et les publics les plus vulnérables lors des épisodes de canicule ?

Quelles actions sont envisagées à moyen terme afin d'adapter les bâtiments provinciaux, les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs ainsi que les espaces accueillant du public ?

Enfin, le Collège entend-il élaborer un véritable plan provincial d'adaptation aux vagues de chaleur, assorti d'objectifs, d'un calendrier et de moyens budgétaires identifiés ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la cinquième question (A28) relative au « Plan fraîcheur » provincial, j'invite Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Petite réflexion préalable, on en est là. C'est triste. On est en 2026, quatre questions d'actualité qui parlent d'adaptation au réchauffement climatique. Je rappelle que le rapport Meadows, c'est 1962, il y a plus de 50 ans, on aurait pu agir, prévenir ça.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie, venez-en à votre question Monsieur le Conseiller.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- On en est à tenter de réparer les dégâts et c'est aussi l'objet de ma question. Les canicules ont toujours existé, il est aujourd'hui très clair que le réchauffement climatique influence leur nombre et leur intensité et leur fréquence.

Cette année, les canicules se succèdent et de plus en plus tôt dans la saison. Leurs conséquences, on les connaît. Rien qu'en 2024, la chaleur a tué 269 personnes en Belgique. Plus récemment, le drame de ces deux jeunes, certainement à la recherche d'un peu de fraîcheur, décédait dans une carrière à Sprimont est à ce titre bouleversant.

S'adapter n'est plus une option, c'est une nécessité qui engage tous les niveaux de pouvoir fédéral, régional, communal, bien sûr, mais aussi provincial. Alors évidemment, notre province n'est pas restée les bras croisés et vous ferez bien mieux que moi l'inventaire de tout ce qui se fait déjà pour lutter contre le réchauffement climatique, comme vous faites à chaque réponse.

Je soulignerais quand même le soutien à la coordination de la Province, à la Convention des Maires, qui est assez remarquable. Cependant, la situation qui est la nôtre nécessite à la fois d'agir aux racines du problème en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi et malheureusement, d'agir sur les conséquences de celui-ci en adaptant notre province.

Voilà pourquoi nous souhaiterions que dès cet été, la Province de Liège puisse, entre autres choses, et on a sélectionné, histoire de ne pas partir dans toutes les directions, on peut faire des choses maintenant : Un : mettre à disposition ces espaces publics frais, ouvrir des lieux rafraîchis comme des bibliothèques. Nous avons d'ailleurs eu écho de la panne de climatisation au B3 et qui, nous l'espérons, est désormais réglé.

Mais ouvrir ses musées, ses espaces culturels, ses bâtiments religieux. La Ville de Liège a ouvert gratuitement le musée de la Boverie pendant la canicule. Qu'en est-il du Musée de la Vie Wallonne par exemple ? Deux : adapter autant que faire se peut le travail du personnel provincial. Rappelez-vous, il y a quelques années, le groupe Ecolo a été le premier à demander que nos huissiers, ici, puissent tomber la veste sous un épisode caniculaire. Mais donc, il s'agit d'adapter la tenue, les horaires, d'éventuelles pauses, renforcer la charge de travail, éventuellement mettre du télétravail, plus particulièrement dans l'enseignement, comme la question a déjà été posée par le groupe PTB. Autoriser les élèves et le personnel des écoles provinciales à peut-être venir en short ou en robe les jours de vague de chaleur, si le règlement ne le permet pas initialement.

Et troisième proposition, last but not least : soutenir l'installation d'une piscine flottante sur la Meuse. Donner envie de s'adapter en fait. La piscine provinciale de Wégimont est systématiquement saturée les week-ends ensoleillés. Essayez de réserver au dernier moment, vous verrez, il est impossible de vous y rendre. Les habitants de la province manquent désespérément de lieux de baignade de grande ampleur.

Nous souhaitons que la Province soutienne l'installation d'une telle infrastructure sur la Meuse et puisse, autant que possible, favoriser, démultiplier les possibilités de baignade le long de ces affluents. Je pense surtout à l'Ourthe et à la Vesdre.

Ce qu'on vit aujourd'hui n'est qu'un avant-goût, Mesdames et Messieurs, c'était peut-être l'un des étés les plus frais des 50 prochaines années. Sans adaptation, les canicules à venir tueront plus, coûteront plus et rendront des pans entiers de notre vie quotidienne insupportables. Mais l'adaptation n'est pas qu'une affaire de survie. Une ville avec plus d'arbres, des cours d'école végétalisés, des rivières où l'on peut se baigner, des quartiers où il fait frais la nuit, c'est aussi une province où il fait meilleur vivre pour tout le monde et tout au long de l'année.

Comment vous positionnez-vous sur les trois propositions susmentionnées ? De manière plus large, pouvez-vous vous engager à peut-être proposer d'ici 2027 un véritable plan fraîcheur provincial adapté aux futures canicules ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces quatre questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je répondrai d'abord à la question de Madame Leponce sur les marchés de cours d'eau et puis, pour réponse conjointe, à M. MAGNERY, à M. DELREZ et M. HUBERTY par rapport aux questions sur l'adaptation des politiques provinciales aux événements climatiques récents et à venir.

Mme LEPONCE, chère collègue, le marché public « Cours d'eau » adopté par notre Conseil en 2025 qui s'élève à un montant annuel de 639.213 € TVAC et qui est en cours depuis le mois de mars, s'inscrit en réalité dans la continuité des marchés précédemment passés.

En effet, dans un souci de simplification administrative, il a été décidé de proposer un marché d'entretien sur quatre ans pour l'ensemble du territoire de la Province de Liège, au lieu de marchés annuels divisés par sous bassin comme cela se faisait antérieurement.

S'agissant d'un montant beaucoup plus important, dès lors le marché est donc passé par le Conseil provincial alors qu'auparavant, les marchés ne passaient le plus souvent qu'au Collège.

En pratique, le fonctionnement reste toutefois le même : sur chacun des secteurs, l'agent de référence du Service des Cours d'eau effectue des visites de terrain et centralise les demandes des Communes et des riverains afin d'identifier les travaux à réaliser et d'établir une liste des priorités.

La nouveauté, c'est que le marché public a été conçu de manière à donner une flexibilité plus importante sur les interventions en travaillant sous forme de « régie ». Ainsi, nous pouvons envoyer les entrepreneurs là où les besoins se font sentir avec une gamme d'intervention plus

large permettant d'intervenir à la fois sur l'entretien « de fond » et sur les interventions urgentes.

Par exemple, à la suite des orages importants de la fin du mois de mai, le cours d'eau « Fond d'Oxhe » a été fortement endommagé. Les moyens disponibles dans ce secteur ont donc été redirigés dans cette zone pour dégager un maximum ce cours d'eau.

Cette façon de travailler, toujours mouvante en fonction des aléas, fait qu'il n'existe pas à proprement parler d'un calendrier prévisionnel des interventions programmées sur l'ensemble du territoire, seulement des interventions planifiées au fur et à mesure de l'année.

Pour continuer mon exemple, le « Fond d'Oxhe » présentait, vous vous en doutez, plus de dégradations en aval qu'à l'amont. Dès lors, des réunions sur place avec les Communes d'Engis et d'Amay ont eu lieu dès les premiers jours après l'orage tandis que moins de contacts ont été pris avec les Communes de Modave et de Nandrin se situant à un autre niveau.

Ainsi, bien que la concertation avec les Communes soit toujours de mise, celle-ci varie en fonction de la nature des interventions à effectuer. Par exemple, on ne prévient pas une Commune pour un petit embâcle à enlever d'un ruisseau tandis que pour des projets plus importants, les Communes peuvent être associées dès la conception du projet ou à la base de l'intervention.

Au-delà de la mise en œuvre de ce marché, l'évolution des crues, tant en fréquence qu'en ampleur, nous montre qu'il n'est plus suffisant de simplement entretenir les cours d'eau comme cela se faisait historiquement. En conséquence, la Province de Liège, en plus de ce travail habituel, développe plusieurs actions complémentaires nécessaires dans la lutte contre les inondations : d'une part, des études hydrologiques et hydrauliques afin d'identifier des aménagements pertinents sur des cours d'eau problématiques, d'autre part, le levé des cours d'eau canalisés, qui posent de gros problèmes de stabilité et de bouchon dus à leur vétusté et enfin, le soutien aux Communes, que ce soit par la concertation, la remise d'avis techniques, notamment pour des permis d'urbanisme, la participation à des comités de suivi, en particulier pour les études hydrauliques qui nécessitent de fortes compétences techniques.

Ce rôle transversal est d'autant plus important que les aménagements qui pourraient être réalisés sur le territoire d'une Commune bénéficient bien souvent et principalement à des autres Communes, situées, celles-là, à l'aval.

Ainsi, le rôle supracommunal de la Province est donc de pouvoir objectiver les aménagements à réaliser et de mettre autour de la table des Communes pour un dessein qui dépasse leurs territoires respectifs.

Voilà Madame LEPONCE, j'espère avoir répondu à vos questions.

Chers collègues Monsieur Huberty, Monsieur Magnery, Monsieur Delrez, je vous remercie pour vos interpellations qui portent sur un enjeu central pour l'ensemble des pouvoirs publics : l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs. Vos trois questions relevant de la même problématique, je me permets, comme le Président vous l'a annoncé, de vous répondre simultanément.

Je ne reviendrai pas sur les mesures mises en place pour lutter contre la production de gaz à effet de serre dans le cadre de notre Plan Climat mais vous n'êtes pas sans connaître nos actions visant à amoindrir notre empreinte carbone, Monsieur MAGNERY l'a relevé d'ailleurs dans sa question.

Les vagues de chaleur que nous connaissons désormais de manière plus fréquente et plus intense rappellent que les effets du changement climatique constituent une réalité à laquelle nous devons collectivement nous adapter. La Province de Liège n'échappe pas à cette responsabilité, tant dans son rôle d'employeur que dans la gestion de son patrimoine et le soutien à sa population.

Face à cette évolution, la Province a choisi de s'inscrire dans une démarche d'adaptation pragmatique. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'un règlement permanent de gestion des épisodes de forte chaleur, permettant une activation rapide et coordonnée des mesures lorsque les conditions météorologiques l'exigent.

La Direction générale provinciale a ainsi adressé à l'ensemble des directeurs généraux une note fixant les modalités applicables en cas de canicule. Celle-ci prévoit une activation de ces mesures dès que les critères définis par l'Institut royal météorologique et/ou la Cellule interrégionale de l'Environnement la rendent nécessaire ou encore quand les conditions de travail dans un service deviennent manifestement inconfortables en raison de la chaleur, même en l'absence d'avertissement officiel.

Ce règlement rappelle également un ensemble de principes essentiels de prévention : hydratation régulière, organisation adaptée du travail, réaménagement des horaires lorsque cela est possible, pauses dans des espaces plus frais, rotation des tâches pour limiter l'exposition à la chaleur ainsi qu'une attention particulière portée aux agents dont les missions sont physiquement plus exigeantes.

Dans cette logique, les responsables sont invités à faire preuve de toute la souplesse nécessaire afin d'adapter l'organisation du travail aux réalités de terrain. Cela peut donc notamment passer par un aménagement des horaires permettant de prestre durant les heures les plus fraîches de la journée, par le recours au télétravail, par une réduction de la cadence ou un allègement de la charge de travail quand c'est possible ou encore par la mise à disposition de locaux climatisés, emplâtre qui ne doit pas nous éloigner de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre et qui doit être utilisé de manière raisonnée, afin d'offrir les meilleures conditions de travail possibles.

Au-delà de ces mesures, l'adaptation passe également par une réflexion de fond sur notre patrimoine immobilier, Monsieur Huberty aborde d'ailleurs ce point dans sa question.

La Province poursuit en effet une politique de rationalisation de ses implantations afin de regrouper progressivement ses services dans des bâtiments plus performants, mieux adaptés aux besoins actuels et plus efficaces sur le plan énergétique afin de les rendre plus résilients aux effets du changement climatique. Cette stratégie permet notamment d'améliorer durablement le confort des agents et des usagers lors d'épisodes de fortes chaleurs, tout en n'augmentant pas la problématique par un recours intensif à la climatisation à long terme.

Soyez donc sûr, Monsieur Delrez, que nous intégrons systématiquement les vulnérabilités de notre patrimoine immobilier dans nos réflexions et nos investissements. Des dispositions telles que la pose de stores supplémentaires et l'amélioration de l'isolation sont également mises en place afin d'optimiser au mieux les conditions de vie et de travail au sein de nos bâtiments.

Le projet de rénovation du site de Saint-Laurent, intégrant le recours à la géothermie, illustre cette volonté d'investir dans des infrastructures plus résilientes. À l'inverse, certains bâtiments anciens, dont les performances énergétiques ne répondent plus aux standards actuels, font l'objet de réflexions en vue d'une relocalisation des activités comme c'est notamment le cas du bâtiment Opéra et ce, dans le but de garantir, entre autres, de bonnes conditions de travail.

Depuis de nombreuses années, nous investissons dans l'amélioration de notre bâti. Ceci concerne également nos écoles, où une attention particulière est évidemment portée au bien-être des élèves et des équipes éducatives lors des périodes de fortes chaleurs.

À cet égard, la future Haute École de la Province de Liège située sur le site de Bavière constitue un exemple particulièrement significatif de cette évolution : conçue selon des standards énergétiques modernes, elle dispose d'une inertie importante qui permet de maintenir des conditions intérieures globalement stables et agréables même en période de canicule. Son ouverture, qui va de pair avec l'abandon du site Kurth, est prévue en janvier 2028.

C'est aussi la dynamique qui se cache derrière les Plans de Reprise et de Résilience (PRR) de Seraing et de Huy : la démolition de bâtiments passoires ou bouilloires énergétiques au profit de la reconstruction d'espaces neufs, plus adaptés aux conditions climatiques et aux dépenses que les fluctuations importantes de température entraînent. Ces bâtiments vont être inaugurés d'ici quelques mois, voire début de l'année prochaine, donc à Seraing et à Huy.

Monsieur Magnery, concernant les précisions que vous souhaitiez obtenir sur les adaptations mises en œuvre dans le secteur de l'enseignement : dès le déclenchement de la phase d'alerte canicule, la Direction générale de l'Enseignement a procédé à l'envoi d'un courriel reprenant les consignes de sécurité sanitaire aux directions d'école. Ce protocole détaillait les mesures d'urgence à déployer sur le terrain : hydratation régulière, aménagement des horaires, aération nocturne et suspension éventuelle des activités physiques.

Leur mise en œuvre s'est cependant déroulée dans un contexte particulier, marqué par les grèves dans l'Enseignement qui ont fortement réduit la présence des élèves et, par conséquent, leur exposition à la chaleur dans les classes. Une exception a concerné l'IPES Spécialisé de Micheroux, où les cours ont été suspendus jeudi et vendredi en raison de l'arrêt des navettes TEC et de la vulnérabilité des élèves qui sont un public particulièrement fragile. À la Haute École de la Province de Liège, aucune mesure spécifique n'a été nécessaire, les examens de juin étant déjà terminés lors du pic de chaleur.

Concernant la question de Monsieur Delrez relative à la mesure de l'indice WBGT, un indice qui tient notamment compte de paramètres tels que l'humidité de l'air, la vitesse du vent et le rayonnement, à ce jour, le SIPPT donc le service interne de prévention de la Province, ne dispose pas d'un thermomètre à globe humide permettant de mesurer cet indice.

Cela étant, il convient de rappeler que, même au sein d'un même établissement, les conditions peuvent varier sensiblement selon les étages, les locaux ou l'exposition des façades. Les responsables d'établissement disposent de la meilleure connaissance des réalités de leur implantation afin d'apprécier les conditions rencontrées et de mettre en œuvre les mesures adaptées.

Je rappelle à cet égard que notre Directeur général provincial a adressé à l'ensemble des Directeurs généraux, dont celui responsable de l'Enseignement, une note les invitant à prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires afin d'assurer des conditions de travail appropriées pour les agents ainsi que la sécurité, le bien-être et l'intégrité des usagers des bâtiments et ce, en fonction des réalités constatées sur le terrain.

Enfin, et comme vous le précisez dans votre question, bien qu'il soit exact que le Code du bien-être au travail se réfère à l'indice WBGT, le dépassement d'une valeur de référence de 29 WBGT n'empêche pas à lui seul l'obligation de suspendre les activités dès lors que des mesures organisationnelles et préventives appropriées permettent d'atteindre ces objectifs.

S'agissant de la mise à disposition d'espaces accessibles en période de forte chaleur, la Province reste attentive à toute opportunités permettant d'offrir des lieux de fraîcheur à la population. Je pense notamment à la proposition relative à une piscine flottante sur la Meuse soulevée dans la question de Monsieur Magnery : soyez certain que toute initiative visant à renforcer l'accès à des espaces de fraîcheur sur notre territoire sera accueillie favorablement.

Si un projet concret devait être porté, notamment par la Ville de Liège pour la Meuse ou d'autres acteurs territoriaux, il serait bien évidemment examiné avec attention par le partenaire que nous pourrions être dans ce projet.

L'adaptation à ces épisodes de canicule s'inscrit dans une approche globale et complémentaire avec les initiatives développées par la Région wallonne. Dès lors, la Province continuera à structurer progressivement ses actions et à renforcer de manière transversale les mesures mises en œuvre.

Enfin, pour finir sur une note plus rafraîchissante, Monsieur Huberty, Monsieur Delrez, ainsi que l'ensemble des Conseillers et même Monsieur Magnery, c'est avec plaisir que je vous invite, en attendant de pouvoir nous baigner dans la Meuse, l'Ourthe ou la Vesdre, à déguster une glace que vous sera servie à l'issue du Conseil par notre vainqueur du Concours du Meilleur Glacier de la province de Liège.

(Applaudissements nourris)

Et sans que ce petit plaisir ne nous éloigne de nos objectifs climatiques sur le long terme, il soulagera les corps et les esprits échauffés et nous préparera à un repos estival bien mérité.

Merci pour votre attention à tous

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Oui Monsieur Marc DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Maintenant que nous savons que Madame la Députée - Présidente a horreur de ne pas avoir le dernier mot dans ces circonstances, la tentation est d'autant plus grande pour nous de remonter à la tribune. Je ne sais pas si ça vaut aussi vraiment pour Monsieur Denis, y compris parfois quand on n'a rien de spécial à ajouter.

Mais en fait, en vous remerciant pour vos réponses, c'est quand même pour dire que, pour la glace, euh, je reste un peu sur ma faim quand même, parce que ma question en particulier était axée spécifiquement sur l'enseignement. Vous avez donné une réponse qui était relativement globale, ce que je comprends parce que, comme je le disais aussi, la question est extrêmement vaste, mais quand vous dites, par exemple, que vous avez préconisé le recours intensif à la climatisation, j'ai du mal à croire que ça pourrait s'appliquer de manière globale dans les écoles.

Et puis je voulais ajouter aussi que la climatisation, c'est en fait une privatisation de la fraîcheur de l'air. Oui, oui, et que c'est aussi quelque chose qui a un effet aussi sur le réchauffement climatique.

Enfin voilà. Donc merci en tout cas pour vos réponses. On aura l'occasion de revenir sur la question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme LEPONCE ?

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci, Monsieur le Député, pour vos réponses et pour le suivi attentif que vous consacrez à ce sujet depuis toujours.

Je comprends et je soutiens la flexibilité du marché voté en 2025, il y a une certaine logique d'efficacité derrière. Je vous rejoins aussi quant au besoin de soutien aux communes. J'espère que ce soutien ne se limitera pas aux études et qu'il y aura aussi, pour mettre en place les résultats des études, des soutiens techniques et financiers pour les communes, car seules, je ne suis pas persuadé qu'elles y arriveront.

J'espère aussi que les urgences traitées pour les orages, etc., et les conséquences n'empêchent pas non plus un entretien classique. J'ai cru comprendre qu'il y avait une certaine opposition entre les deux, et donc j'espère que, quand même, l'entretien régulier et classique se fera mais je n'en doute pas, je vous fais confiance.

J'encourage les services aussi de la province à assurer un dialogue proactif avec les communes. On a l'impression parfois comme mandataires locaux que les communes ne font pas suffisamment appel à la Province et pourraient davantage aller chercher de l'aide, et donc il pourrait y avoir un dialogue renforcé, une coordination entre les deux. Je suppose et par la même occasion, je le demande, mais que lors des rapports d'activité, on aura un état des lieux de tout ce qui est réalisé au fur et à mesure par rapport à ces marchés et actions qui sont faites soit en urgence post inondations, soit de manière régulière.

Enfin, nous resterons attentifs à toutes les actions menées en matière de lutte contre les inondations et dans le cadre aussi du réchauffement climatique. On soutiendra évidemment toutes les actions qui seront faites dans ce sens. On continuera aussi de soutenir tout ce qui peut être fait pour la coordination et le soutien aux communes, et nous en sommes convaincus, que c'est collectivement que nous parviendrons à utiliser les moyens de manière efficiente pour lutter contre les inondations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Une autre intervention ? M. MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mi-figue mi-raisin, cette réponse. Euh, il y a des choses intéressantes sur le règlement de travail, le diable est parfois dans les détails, mais déjà savoir qu'il y a un règlement de travail adapté aux épisodes caniculaires, c'est une bonne chose. Et je pense que les travailleurs reviendront dans les organes de concertation sociale avec ce qui peut être amélioré, donc c'est plutôt agréable à entendre.

J'entends quand même que dans l'enseignement, le Service de protection au travail n'a même pas le thermomètre pour mesurer la température selon les normes requises. Ben oui, si on n'a pas de thermomètre, forcément il ne fera pas suffisamment chaud.

Sur la mise à disposition des espaces publics frais, vous dites Monsieur le Député : on va être attentifs. J'ai essayé d'être précis dans ma question. Je vous demande est-ce que, par exemple, on peut ouvrir le Musée de la Vie Wallonne de manière gratuite, comme l'a fait la Ville de Liège avec le musée de la Boverie ? Vous ne répondez pas à cette question précisément, vous resterez attentifs mais moi, vous savez, je suis attentif à plein de choses, c'est pas pour ça que j'agis.

Et alors, concernant la piscine flottante, on prend bonne note quand même de la disponibilité de la Province à ouvrir le dossier. Je trouve que c'est vraiment un dossier d'intérêt provincial, même s'il est porté principalement par la Ville de Liège, on sait que ce ne sont pas que les Liégeois qui se baigneraient dans la Meuse et je pense que, offrir une glace ici aux personnes présentes, Monsieur Denis, on vous portera dans notre cœur quelques jours, mais si vous offrez un espace, un espace où les Liégeois pourraient se baigner, ils vous tiendront dans leur cœur toute leur vie.

Et donc moi, j'aimerais bien que vous ayez cet objectif-là, c'est de rentrer dans le cœur des Liégeois pour plusieurs décennies.

Je rappelle quand même une dernière information, c'est que la Province de Namur, elle n'a pas attendu et a lancé un projet test d'îlots de fraîcheur à hauteur de 350.000 €, et rappeler aussi que sous l'initiative de la Province et Nadia va débloquent de l'argent pour toute une série de projets de développement durable, et que des projets d'adaptation au réchauffement climatique pourraient ainsi être financés et par la Province ou par les communes qui pourraient

faire appel à ces fonds. Je crois qu'il faut y être attentifs en tant qu'élus locaux.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Sixième et dernière question (A29), elle concerne l'avis de la Cour des Comptes, et j'invite son auteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Question d'actualité sur le document 25-26/337 « Avis de la Cour des comptes ». Les conclusions positives de ce rapport sont des bonnes nouvelles pour l'institution provinciale dans ces temps troublés de crise à répétition il faut le souligner.

Quelques questions néanmoins : la prochaine indexation des salaires pour les agents provinciaux se fera en septembre dépassant ainsi l'indice-pivot ce mois-ci en juin. L'indexation se fera partiellement sur les salaires de plus de 4 000 € brut. Quel est le "gain" financier de cette indexation partielle pour la Province ? Ce "gain" sera-t-il réinvesti pour, soit des avantages, soit pour les agents provinciaux directement ?

Dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments : cette augmentation s'explique-t-elle par une hausse des dépenses d'énergie suite au conflit iranien. Si c'est bien en augmentation, quelles sont les mesures prises par la Province pour limiter les dépenses en énergie ? Par ailleurs, la canicule impacte-t-elle les dépenses d'énergie ? On s'imagine que oui. Il est question d'une indemnité due pour condamnation en justice de la Province. A quel litige cela se rapporte-t-il ? Le montant avait-il été provisionné préalablement dans les comptes ?

Cette dernière question a été abordée en cinquième Commission mais j'avais déposé ma question d'actualité avant. Je suis bien désolé, mais si on pouvait quand même l'expliquer pour tout le monde, ce serait super.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Madame la Conseillère, Murielle, je tenais tout d'abord à vous remercier pour les questions que vous avez formulées, elles me donnent l'occasion d'apporter plusieurs précisions utiles sur différents points liées au budget.

Votre question contenait trois parties, sur cette symétrie, je vais construire ma réponse.

En premier, concernant votre question relative à la prochaine indexation.

Tout d'abord, s'agissant du calendrier, vous l'avez dit, la prochaine indexation des salaires interviendra au mois de septembre, à la suite du dépassement de l'indice-pivot constaté en juin. Cette indexation est effectivement inédite, elle sera appliquée conformément au nouveau cadre légal introduit par la loi-programme du 28 mai dernier.

L'économie théorique se situe sur la part de salaire dépassant 4000 € brut mensuel. Alors, il est aujourd'hui, encore prématuré de tirer des conclusions définitives ou de dégager les chiffres précis. Effectivement, les éventuelles économies dépendront d'ailleurs de nombreux paramètres, tels que les mouvements de personnel, les recrutements, les absences de longue durée, les adaptations du temps de travail ou encore les évolutions barémiques. Il conviendra, dès lors, d'attendre que l'ensemble de ces éléments soit stabilisé avant de pouvoir établir une évaluation fidèle et objective de l'impact réel de cette mesure.

Néanmoins, je voudrais préciser que chiffrer l'économie de cet index inédit pour définir le réinvestissement du gain, cela ne correspond pas à la gestion financière responsable et respectueuse des agents que le Collège entend mener. A titre d'exemple, souvenons-nous : quand la Région supprime les APE dans les Provinces, notre Collège ne s'est pas questionné pas sur les éventuelles économies passées, il a pris ses responsabilités et a agi en maintenant le personnel.

Alors, si nous devons évidemment tenir compte d'éléments exogènes pour administrer correctement, ceux-ci ne doivent pas déterminer à eux seuls notre manière de diriger.

Ensuite, concernant votre question relative à l'évolution des dépenses de fonctionnement et notamment à la consommation d'énergie dans les bâtiments de la Province ainsi que l'impact de la canicule sur nos bâtiments, s'agissant des mesures destinées à limiter les dépenses d'énergie, la Province poursuit une gestion attentive de ses consommations énergétiques pour l'ensemble de son patrimoine.

Et cette vigilance s'exerce au quotidien, en étroite collaboration avec le consultant chargé du suivi des marchés de l'énergie, avec lequel les services provinciaux entretiennent des contacts réguliers afin de saisir les opportunités offertes par les marchés.

Cette expertise nous permet d'adopter une stratégie d'achat réfléchie, fondée sur une analyse objective de l'évolution des prix, plutôt que sur des réactions émotionnelles dictées par les fluctuations conjoncturelles. C'est cette gestion rigoureuse et prudente qui permet encore et malgré le contexte géopolitique aujourd'hui à l'institution provinciale de réduire ses dépenses énergétiques de 166.882 € entre les MB1 et MB2.

Il convient également de noter que cette gestion rigoureuse et proactive bénéficie également aux nombreux pouvoirs publics bénéficiant de la centrale de marché. Pour rappel, c'est 159 bénéficiaires qui sont concernés, dont notamment 56 Communes, 42 CPAS, 11 zones de police et 5 zones de secours.

En ce qui concerne l'impact de la canicule, on peut effectivement présupposer une augmentation de la consommation d'électricité, en raison d'une utilisation plus importante des systèmes de ventilation et de climatisation.

Mais il convient effectivement de rappeler que les données de consommation sont établies a posteriori. Il est donc nécessaire d'attendre un peu plus d'une semaine pour obtenir les prochains relevés et de disposer d'une évaluation précise de l'impact réel de cet épisode de fortes chaleurs.

Alors, vous avez raison, les dépenses de fonctionnement, elles augmentent d'environ un peu plus de 2 millions € passant de 42 à 44 millions. Cette augmentation s'explique par des besoins complémentaires exprimés par les différents services provinciaux afin d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions.

Elle résulte notamment de la prise en charge des contrats relatifs aux fontaines à eau, de l'inscription d'un crédit de 315.000 € destiné aux contrats d'entretien gérés par la Direction générale des Infrastructures, de 110.000 € consacrés au transport des élèves vers les PSE, de 200.000 € prévus pour couvrir les frais de location du bâtiment COPIS qui accueillera prochainement le service de la Communication, de 121.500 € destinés à l'opérationnalisation de la Pépinière du B3, mais également de la création d'un nouvel article budgétaire de 500.000 € visant à faire face aux dépenses liées aux litiges dans le cadre du projet Bricker.

Et j'en viens à la dernière partie de votre question et donc de ma réponse. Cela a effectivement été évoqué en Commission mais c'est le jeu des timings pour déposer des questions d'actu. C'était 16H pour la question d'actu, 17H pour la Commission donc me voici à vous expliquer BRICKER.

C'est une indemnité à laquelle vous faites référence qui trouve son origine dans un litige relatif au projet européen portant le nom de BRICKER, auquel la Province de Liège a pris part en 2012.

Ce projet, soutenu par la Commission européenne, visait à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics grâce à la mise en œuvre de technologies innovantes destinées à réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, une unité de micro-cogénération avait été fournie par la société espagnole EXPANDER TECH S.L. afin d'être installée sur le site Gloesener de la Haute École de la Province de Liège.

Malheureusement, les inondations de juillet 2021 ont lourdement affecté le site concerné et ont endommagé cet équipement, installé en sous-sol. Il convient toutefois de préciser que ce prototype n'a jamais permis d'atteindre les objectifs énergétiques initialement poursuivis par la Province de Liège. À la suite de ce dommage, la société EXPANDER TECH S.L. a estimé qu'il était opportun de récupérer cet équipement, ce qui est à l'origine du différend entre les parties.

La société EXPANDER TECH S.L. a, dès lors, introduit une action en justice devant les juridictions espagnoles et par jugement rendu à la fin du mois de mai, la Province de Liège a été

condamnée au paiement d'une indemnité de plus de 397.000 euros, à laquelle viendront s'ajouter les des frais de justice, lesquels devraient avoisiner les 50.000 euros.

Pour répondre à votre question, cette dépense n'avait pas fait l'objet d'une provision préalable puisque le jugement n'est intervenu qu'à la fin du mois de mai et son issue, auparavant, au budget initial ou en MB1 ne présentait pas le degré de certitude nécessaire pour justifier la constitution d'une provision budgétaire. Néanmoins, nous avons prévu le montant en MB2 que nous votons aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie également Madame la Conseillère d'avoir souligné les conclusions positives également du rapport de la Cour des Comptes qui constituent une bonne nouvelle pour notre Institution et saluent la gestion des Services.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Députée provinciale. Une dernière intervention ? Non. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

N°33 | SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 20 août 2026 concernant la randonnée cyclo-touristique BCF prévue le 5 septembre 2026.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Sophie Limauge, en date du 7 avril 2026, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique BCF traversant les communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 19 août 2026 traversant les communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique BCF répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant qu'à la date du 5 août 2026 les communes de Aywaille, Ferrières et Hamoir n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique BCF prévue le 5 septembre 2026 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Aywaille, Ferrières, Hamoir ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1000 € (mille euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par l'organisateur au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale Secova et Condroz ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours WAL et Hemeco ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.roadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 20 août 2026.

Hervé JAMAR.



Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be